



## Déclaration liminaire SE-UNSA CAPA des certifiés du 27 janvier 2015

Monsieur le Recteur,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPA

Cette CAPA est la première pour les certifiés depuis les élections professionnelles. Dans un contexte d'augmentation de la participation au vote des enseignants et personnels d'éducation, l'UNSA renforce son implantation, **en gagnant à la fois des voix et des sièges**, pour l'ensemble des métiers de l'Éducation que nous incarnons. L'UNSA-Éducation, au niveau du CTA, non seulement a confirmé sa place de 2<sup>ème</sup> fédération de l'Éducation de l'Académie de Limoges, mais a augmenté son avance. Preuve est faite que notre projet éducatif progressiste et innovant rassemble de plus en plus de personnels. Pour les enseignants et CPE du second degré, nous progressons et le SE-UNSA sera garant du pluralisme syndical dans toutes les CAPA. Le SE-UNSA ne dira pas tout et son contraire, notamment sur les nouveaux décrets, pour lesquels nous ne masquerons pas notre soutien, tout en restant vigilants sur leurs interprétations concrètes.

Concernant cette CAPA, le gel du point d'indice depuis juillet 2010 a conduit à une stagnation voire, dans la plupart des cas, à une érosion du pouvoir d'achat des enseignants. Dans ce contexte de crise et de restriction budgétaire, l'une des rares opportunités de progresser reste l'avancement. Toutefois, ce système reste profondément inégalitaire dans la mesure où tous les collègues n'avancent pas au même rythme. Chaque année, les différentes CAPA d'avancement sont le lieu de constats d'échec du système et de ses profondes injustices. Que ce soit selon les disciplines, selon les établissements, selon les services (titulaire ou remplaçant, sur un seul ou plusieurs établissements), selon le sexe ; les rythmes et les modalités d'inspections entraînent d'importantes disparités.

Le SE-UNSA revendique que l'avancement d'échelon des professeurs se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide des promotions, l'avancement au grand choix. Le Se-Unsa revendique surtout la création d'un corps unique d'enseignants, de la maternelle au lycée, pour plus de justice, plus d'égalité, plus de fraternité et avant tout pour plus de lien, plus de sens, plus d'équité dans la vie de chaque élève.

Cette période est également le moment des préparatifs des TRM au plus près du terrain. Nous constatons d'hors et déjà quelques difficultés. Notamment la question des IMP qui revient à placer dans la corbeille des indemnités qui pour certaines étaient statutaires (nous pensons à l'heure de labo de techno...). Cette situation est parfois très difficile à vivre pour certains collègues... Même à l'heure où les souffrances psycho-sociales ont enfin droit de cité dans les CHSCT.

Pour finir, nous voudrions profiter de cette déclaration pour rappeler que nous sommes toujours dans l'expectative de la circulaire d'application du décret du 20 août **relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. Ce vide juridique commence à poser certains problèmes dans les établissements, notamment aux professeurs documentalistes dont la situation peut parfois se retrouver délicate en fonction de la lecture qui est faite de ce décret.**

Enfin nous souhaitons remercier l'ensemble des personnels des services du rectorat et des inspections académiques pour leur disponibilité, leur écoute et pour les documents fournis.

SE-UNSA LIMOGES

23, rue de Belfort • 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 77 97 99 • Fax : 05 55 77 48 23

Erreur ! Nom de propriété de document inconnu. • ac-limoges@se-unsa.org



enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée